

**Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires**

**Diplôme Supérieur
de Bibliothécaire**

**Université des Sciences
Sociales Grenoble II**

**Institut d'Etudes
Politiques**

**DESS Direction de
projets culturels**

Projet de recherche

1990

1990
DSB
11



**UN RÉSEAU D'ACTEURS
EN AQUITAINE :
ARTICULATION ET RELATIONS
ENTRE LES ORGANISMES EN
MATIÈRE DE LIVRE ET DE
LECTURE PUBLIQUE**

1990

DSB

11

Angel CLEMARES
sous la direction de
Mireille PONGY

SOMMAIRE

RESUME - MOTS-CLES	2
I - PRESENTATION DU SUJET ET DELIMITATION DU CHAMP D'ETUDE	4
II - PROBLEMATIQUES ET HYPOTHESES	7
III - METHODOLOGIE	8
TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES	10
BIBLIOGRAPHIE	13
Décentralisation - Déconcentration	14
Politiques culturelles nationales et locales Décentralisation culturelle	17
Acteurs en scène	20

RÉSUMÉ

La décentralisation a modifié le paysage politique et culturel français : dans le domaine du livre et de la lecture publique, des structures ont vu le jour, suscitées et soutenues parfois par les autorités locales, en partenariat avec l'Etat. Ce travail présente ces acteurs à l'échelon de la région Aquitaine : agence de coopération -"C.B.A."-, Centre Régional du Livre -"C.R.L."-, le Conseiller Technique Régional pour le Livre -"C.T.R.L."-, sans oublier l'Inspection générale et les directeurs des bibliothèques centrales de prêt.

Il s'agit surtout de montrer quels rapports ces organismes entretiennent entre eux, et comment leur articulation aboutit à la mise en place d'une action culturelle concertée, propre à la région.

ABSTRACT

Decentralization has brought great changes in the french political and cultural lanscape. As far as books and public reading are concerned, new structures have appeared and have been encouraged by local authorities with increased powers, and supported by the State. This report offers a review of the leading components of their sector at the regional level of the Aquitaine : the cooperation agency "C.B.A.", the "C.R.L.", the "C.T.R.L.", and also the "Inspection générale" and the heads of the Central lending libraies. We particularly want to stress the relations wich these organizations have with each other and the way in which their interrelations produces an organized cultural action which is specific to the region.

MOTS-CLÉS

Décentralisation ; bibliothèque centrale de prêt ; Aquitaine ; coopération ; livre ; lecture publique ; réseau bibliothèque ; interprofession* ; Agence de coopération* : Office régional du livre* ; Conseiller Technique Régional pour le livre * ; Direction Régionale des Affaires Culturelles* ; Inspection Générale des bibliothèques*.

KEYWORDS

Decentralization ; Central lending library ; Aquitaine ; cooperation ; book ; public reading ; library network ; cooperation agency* ; cultural policy*.

* Ces mots n'apparaissent pas dans le Lexique PASCAL

I - PRESENTATION DU SUJET ET DELIMITATION DU CHAMP D'ETUDE

1) LE CADRE GEOGRAPHIQUE ET POLITICO-ADMINISTRATIF

Avec 41 300 km², une population totale qui tourne aux environs de 2 750 000 habitants, l'Aquitaine fait figure de région contrastée : faiblement peuplée, celle-ci est surtout marquée par une très inégale occupation de l'espace. Ainsi, le seul département de la Gironde concentre 42,4 % de la population, tandis que les quatre autres départements qui la composent, à savoir Les Landes, la Dordogne, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques se caractérisent par un taux de mortalité supérieur au taux de natalité, et par de fortes zones de dépeuplement, compensés néanmoins par un solde migratoire positif.

Autre caractéristique, et non des moindres, un faible réseau urbain, dominé par la métropole bordelaise ; il faut savoir, en effet, qu'une vingtaine de villes seulement dépasse les 20 000 habitants dont presque la moitié constituée par Bordeaux et des communes de la proche banlieue.

D'un point de vue économique, la vocation agricole de l'Aquitaine reste très affirmée, alors que l'industrialisation a accentué la polarité de Bordeaux et élargi la zone d'influence de cette dernière, au-delà des frontières administrative de la région.

Sur le plan culturel, on assiste également à un grand déséquilibre : en 1984, les dépenses culturelles de la région étaient de 7 francs par habitant alors qu'elles étaient de l'ordre de 800 francs par habitant pour Bordeaux !

Ceci fait dire à Michel Doucin, Directeur Régional des Affaires Culturelles entre 1982 et 1985, qu'à la veille de la décentralisation le schéma administrativo-politique était très clair : "une diva (Bordeaux) et quelques faire-valoir" (1)

La décentralisation, vue sous l'angle de la politique culturelle, allait changer singulièrement le cours des choses. Nous n'allons pas revenir en détail

(1) "La politique culturelle régionale". Dans : *Pratiques culturelles et politiques de la culture*. Talence : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1987.

sur les modalités pratiques qui ont accompagné sa mise en place. Toutefois, quelques rappels s'imposent afin de mieux éclairer le champ de notre étude :

- Parallèlement à la reconnaissance, assez vague, de compétences en matière culturelle à la région, l'Etat acquérait des moyens budgétaires nouveaux et le Ministère de la Culture se dotait de la Direction du Développement culturel ; en outre, on assistait, auprès des D.R.A.C., à la création des postes dits de l'action culturelle avec la mise en place de chargés de mission qui deviendront par la suite des conseillers techniques.
- En Aquitaine, toutes les conventions de développement culturel ont été négociées par la D.R.A.C. à partir de 1983 et ont abouti à un véritable "schéma régional" (2) qui intégrait région, départements et communes.

A l'échelon régional, qui nous intéresse au premier chef, outre des aides directes aux associations et aux autres collectivités, l'important réside dans le fait que le Conseil Régional ait souhaité se doter d'outils d'intervention dans certains secteurs culturels, là où la politique du Ministère de la Culture était jusque là assez faible. Citons pour mémoire le Fonds Régional d'Art Contemporain (F.R.A.C.), le Fonds d'Aide à la création et la Coopérative régionale de diffusion dans le domaine du théâtre, le Centre Régional du Livre.

Au total, cette période a vu l'émergence d'un nouvel acteur en matière de politique culturelle : la région, et l'importance croissante d'un interlocuteur en région : la D.R.A.C.

Dans le domaine plus particulier de la lecture publique, la convergence de l'action incitative de l'Etat et le rôle accru par les lois de décentralisation des collectivités territoriales ont favorisé l'essor des bibliothèques en Aquitaine ; en effet, depuis 1983, une vingtaine d'établissements ont été construits ou aménagés, trois bibliothèques centrales de prêt ont été installées dans des bâtiments nouveaux (en Dordogne, en Gironde et dans les Landes), sans compter les projets en cours de réalisation dont la médiathèque municipale de Bordeaux-Mériadeck.

(2) Michel Doucin. *Op. cit.*

2) QUELS ACTEURS ?

A travers cette présentation esquissée à grands traits, on mesure mieux les changements qu'a pu apporter la décentralisation dans le secteur du livre et de la lecture publique, avec notamment des relations de partenariat nouvelles entre l'Etat et les collectivités locales.

Avant tout, la nouvelle donne politico-administrative a permis l'éclosion de nouvelles structures d'essence régionale comme le Centre Régional du Livre en 1983, l'agence régionale de coopération appelée "Coopération des Bibliothèques en Aquitaine", créée, quant à elle, en 1987, ainsi que la redéfinition d'acteurs plus anciens comme la D.R.A.C., avec, en son sein, le Conseiller Technique Régional pour le Livre ; dans le cadre d'un espace géographique, politique et administratif donné, c'est à un nouvel espace, fonctionnel celui-là, que nous avons à faire.

C'est donc une étude de ces acteurs que nous nous proposons de mener à terme, en essayant de mettre à jour et de mieux comprendre les relations qui les unissent, de dégager l'articulation qui existe entre leurs champs respectifs d'intervention et les impératifs auxquels ils sont sujets.

Comment découper une politique culturelle, s'interroge Bernard Gournay (3), professeur à l'I.E.P. de Paris ?

- par domaines que sont la musique ou le livre
- par fonctions qui correspondent aux finalités de la politique culturelle, comme par exemple le soutien aux créateurs, la formation
- par acteurs comme les responsables des directions centrales, des services régionaux ou les décideurs dans les régions.

Nous ferons nôtre cette triple approche afin de rendre compte au mieux de la recherche qui nous occupe.

(3) GOURNAY, Bernard. "Rapport national". Dans : *La politique culturelle de la France*. Paris : La Documentation française, 1988

II - PROBLEMATIQUES ET HYPOTHESES

Une fois le décor planté, les acteurs principaux repérés, le champ d'étude est-il pour autant bien circonscrit ? Plusieurs questions demeurent, lesquelles recevront des réponses adéquates selon le point de vue qui sera adopté :

- En ne prenant en considération que les relations horizontales que les acteurs entretiennent entre eux, ne risque-t-on pas de tomber dans le piège du vase clos ? Ainsi, est-il souhaitable de ne pas tenir compte de l'articulation de ces intervenants avec des acteurs périphériques à la région ? Nous ne le pensons pas.

En effet, d'autres acteurs, même s'ils n'ont pas une vocation ou un ancrage régionaux, sont partie prenante et ont un rôle souvent déterminant à défaut d'être visible ; c'est le cas de l'Inspection générale qui applique le contrôle technique tel qu'il est défini par le Décret du 9 Novembre 1988, et appliqué dans les conditions fixées par la Circulaire du 2 mars 1989 : "il est rappelé que (...) les directeurs régionaux des affaires culturelles veillent à la mise en oeuvre de contrôle technique". En outre, les Inspecteurs ont vocation à évaluer et à conseiller ; voilà donc une articulation possible entre un acteur qui nous est à présent familier, à savoir le C.T.R.L., et un nouvel acteur qui peut se révéler déterminant pour remplir, lui aussi, une fonction d'expertise.

En outre, toujours dans le même ordre d'idées, mais pour les communes de moins de 10 000 habitants, un Directeur de B.C.P. est amené à jouer ce rôle. Dans quelles conditions le fait-il ? Y-a-t-il concertation avec d'autres instances ? On le voit à travers ces exemples, l'approche se complexifie par une série de ramifications connexes qui viennent nourrir et enrichir la réflexion et font rebondir la problématique de départ.

- D'autre part, il nous faudra prendre en compte, en plus de leurs relations réciproques, l'articulation de l'agence de coopération avec la Fédération Française de Coopération entre Bibliothèques et celle du C.R.L.A. avec le C.N.L. par exemple, qui déconcentre une partie de ses crédits à l'échelon régional.
- Enfin, il faudra nous pencher sur les rapports qui se nouent entre le C.R.L. et l'agence de coopération, en sachant que le premier a précédé la seconde dans sa création. A l'image d'autres régions françaises où coexistent deux structures du même type, il semble

qu'en Aquitaine, l'enjeu idéologique est le suivant : faut-il accentuer la spécialisation, auquel cas se pose le problème de positionnement de l'agence de coopération et du soutien des élus régionaux ? Ou bien doit-on privilégier le thème de l'interprofession au sein d'une structure élargie (4), voire instaurer un comité de liaison comme dans la région Rhône-Alpes ?

III - METHODOLOGIE

1) *LE STAGE*

Durant quatre mois, nous séjurerons en Aquitaine afin d'effectuer un stage qui nous permettra de nous familiariser avec les acteurs concernés. Marie-Claire Germanaud, C.T.R.L. pour l'Aquitaine, en a accepté le tutorat technique, tandis que nous serons logés dans les locaux de l'agence de coopération C.B.A. C'est donc de l'intérieur, en demandant des entretiens, en dépouillant les documents internes sous quelque forme qu'ils se présentent (rapports d'activité, plaquettes promotionnelles, composition des Conseils d'Administration, des bureaux et des commissions), en participant à certaines des activités de ces structures que nous jugerons au mieux et au plus juste de leur fonctionnement.

En outre, pour éviter l'écueil d'une étude par trop abstraite, nous nous efforcerons d'observer l'articulation des différents intervenants sur des axes de réalisation concrets : le Salon du livre de Bordeaux, ou bien la manifestation "La Fureur de lire", sans oublier l'enquête menée conjointement par la D.R.A.C. et le C.R.L. sur les points de vente du livre en Aquitaine (5).

2) *LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES*

Pour compléter les informations que nous obtiendrons sur le lieu même de notre stage, il sera nécessaire de réunir une documentation en rapport

(4) Sur le thème d'un C.R.L. élargi, se reporter à l'exemple de la région Champagne-Ardenne : "Eléments de réflexion pour un C.R.L. élargi". Dans : *L'Inter-Actif : le journal de la coopération*, N° 5, février 1990, p. 33.

(5) *Le Monde*, 24 novembre 1989 et les articles de *Sud-Ouest* durant la semaine du 13 au 17 novembre

avec notre sujet. Une première étape a été franchie avec le cadre juridique et réglementaire, ainsi que la bibliographie qui viennent immédiatement après cette présentation générale. Il est évident que ce corpus de données est provisoire et qu'il demande à être enrichi dans les semaines à venir. Comment ?

- En dépouillant des revues professionnelles dans lesquelles sont susceptibles d'être trouvées pistes de recherche ou expériences corroborant de plus ou moins près nos hypothèses de départ ; il s'agit de **Livres-Hebdo**, du **Bulletin des Bibliothèques de France**, de la revue **Inter-Actif** de la F.F.C.B. (6), de **Lettres** ou encore de **Transversales**, revue de l'Association des Directeurs des Bibliothèques Centrales de Prêt.
- En se rendant dans des centres de documentation et de recherches dont les fonds ou les activités intéressent notre champ d'investigation ; il s'agit du Centre d'Etudes et de Recherches sur la Vie locale (C.E.R.V.L.) de l'I.E.P. de Bordeaux, du centre de documentation du Département des Etudes et de la Prospective du Ministère de la Culture ou du Kiosque mis à la disposition de l'Observatoire des politiques culturelles par la ville de Grenoble.

(6) Le prochain numéro qui paraîtra à la fin du mois de mai devrait porter sur les **partenaires des agences de coopération**.

***TEXTES LEGISLATIFS
ET
REGLEMENTAIRES***

1) TEXTES DE LOIS ET ORDONNANCE

- Ordonnance N° 45-2678 du 2 novembre 1945 créant les Bibliothèques Centrales de Prêt des départements.
Journal Officiel du 4 novembre 1945, p. 7241.
- Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.
Journal Officiel du 3 mars 1982, pp. 730-747.
- Loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi N 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales.
Journal Officiel du 23 juillet 1982, pp. 2347-2351.
- Loi N° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.
Journal Officiel du 9 janvier 1983, pp. 215-230.
- Loi N° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi N 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.
Journal Officiel du 23 juillet 1983, pp. 2286-2299.
- Loi N° 86-29 du 9 janvier 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
Journal Officiel du 10 janvier 1986, pp. 470-474.

2) DECRETS

- Décret du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et action des services et organismes publics de l'Etat dans la région et décisions de l'Etat en matière d'investissement public.
Journal Officiel du 11 mai 1982.
- Décret N° 86-102 du 20 janvier 1986 relatif à l'entrée en vigueur du transfert de compétences dans le domaine de la culture.
Journal Officiel du 24 janvier 1986.

- Décret N° 86-424 du 12 mars 1986 **relatif au concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales.**

Journal Officiel du 15 mars 1986.

- Décret N° 86-538 du 14 mars 1986 **relatif aux attributions et à l'organisation des directions régionales des affaires culturelles.**

Journal Officiel du 16 mars 1986, pp. 4428-4429.

- Décret N° 88-1037 du 9 novembre 1988 **relatif au contrôle technique de l'Etat sur les bibliothèques des collectivités territoriales.**

Journal Officiel du 15 novembre 1988, pp. 14307-14308.

3) CIRCULAIRES

- Circulaire du 13 mai 1982 **portant sur la nomination de chargés de mission régionaux pour le livre et la lecture auprès des Directions Régionales des Affaires Culturelles.**

B.O. Culture, août 1982, p. 18.

- Circulaire N° 85-2316 du 1er août 1985 **portant sur les missions, moyens et fonctionnement des Bibliothèques Centrales de Prêt.**

Bulletin des Bibliothèques de France, t. 30, n 3-4, 1985, pp. 304-311.

- Circulaire d'application N° 89-603 du décret **relatif au contrôle technique de l'Etat sur les bibliothèques des collectivités territoriales.**

BIBLIOGRAPHIE

DECENTRALISATION - DECONCENTRATION

Voici un choix limité d'ouvrages sur la dimension générale de la décentralisation. Face à une documentation pléthorique, nous n'avons retenu que quelques titres, soit que ceux-ci synthétisent la question, soit qu'ils se réfèrent à la région, circonscription territoriale et collectivité locale qui nous intéressent au premier chef. En outre, il nous a semblé opportun d'inclure un corpus de textes réglementaires sur la déconcentration, phénomène à la fois concomitant et complémentaire de la décentralisation.

BAGUENARD, Jacques. **La décentralisation**. Paris : Presses Universitaires de France, 1988.

S'articulant autour des "Conditions de la décentralisation" d'une part et de la "valeur de la décentralisation" d'autre part, le présent ouvrage conclut sur un enchevêtrement actuel des textes législatifs et en appelle à une clarification des compétences et des responsabilités.

FRANCE. Ministère de l'intérieur. **Déconcentration : organisation territoriale de l'Etat, mesures de déconcentration, moyens de fonctionnement des services**. Paris : Direction des journaux officiels, 1988.

Cet ouvrage réunit de nombreux décrets qui soulignent l'importance du phénomène de la déconcentration, et notamment le rôle prééminent du Préfet de Région comme chef hiérarchique des services extérieurs de l'Etat.

PONTIER, Jean-Marie. **La région**. Paris : Dalloz, 1988.

Extrait de l'encyclopédie "Collectivités locales" dirigée par F.P. Bénéoit, cet ouvrage constitue une étude très complète sur la région : son statut, ses organes, ses compétences et enfin son action. A signaler la section sur les compétences culturelles et sociales où sont mentionnés la mise en place des F.R.A.C., des F.R.A.M., ainsi que d'Offices régionaux du livre dont le C.R.L. en Aquitaine.

La région à l'heure de la décentralisation, sous la dir. de Dominique Schmitt. Paris : La Documentation française, 1985.

Si ce livre insiste sur les compétences des régions en matière économiques et en matière de formation professionnelle, en revanche rien sur les compétences en matière culturelle, ce qui tendrait à prouver que ces dernières relèvent avant tout d'une volonté politique.

RONDIN, Jacques. Le sacre des notables : la France en décentralisation.
Paris : Fayard, 1985.

*Consacre un chapitre à la décentralisation culturelle et critique
la vision "centraliste" du rapport Yvert.*

POLITIQUES CULTURELLES NATIONALES ET LOCALES DECENTRALISATION CULTURELLE

*L*à encore, nous ne prétendons pas à l'exhaustivité, loin s'en faut. Nous n'avons retenu, dans cette partie, que les ouvrages ayant trait aux politiques culturelles non sectorielles, le livre et la lecture publique faisant l'objet d'une approche plus spécifique dans la partie suivante.

*D'*autre part, la politique conventionnelle entre l'Etat et les collectivités locales n'est appréhendée ici que dans sa dimension culturelle. Ainsi, les contrats de Plan Etat-Région étant traités dans des ouvrages plus généraux, nous n'avons pas souhaité y revenir.

1) OUVRAGES GENERAUX

CONSEIL DE L'EUROPE. **La politique culturelle de la France.** Paris : La Documentation française, 1988.

Pionnière dans le genre, cette étude constitue le premier jalon d'un programme d'évaluation des politiques culturelles de chacun des membres du Conseil de l'Europe. S'appuyant sur un rapport national rédigé par un spécialiste du pays concerné, un comité d'experts internationaux examine les tendances lourdes de la politique culturelle, domaine après domaine. Avant leur étude autour de trois thèmes, à savoir la décentralisation, la création et la démocratisation, les examinateurs insistent sur la nécessité de mettre au point des critères d'évaluation fiables.

FRANCE. Ministère de la Culture. **Atlas du changement culturel : la nouvelle géographie culturelle de la France : 1981-1986.** Mâcon : Ed. W., 1986.

SAEZ, Guy. "Les politiques de la culture". Dans : **Traité de science politique**, sous la dir. de M. Grawitz et J. Leca. Paris : Presses Universitaires de France, 1985, tome 4, p. 423-265.

2) POLITIQUES CULTURELLES LOCALES

CENTRE D'ETUDE ET DE RECHERCHE SUR LA VIE LOCALE. **Culture et politiques régionales.** Bordeaux : C.I.D.D.C.A., 1985.

Jacques Palard, chercheur au C.E.R.V.L. et spécialiste de la politique culturelle régionale, s'attache à analyser les caractéristiques de celle-ci, en les mettant en parallèle avec le "renouveau culturel" indiqué par le IXe Plan : plutôt que dans une politique sectorielle, les élus se reconnaîtraient davantage dans une problématique territoriale avec la découverte et la défense des identités culturelles régionales.

CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SUR LES DROITS A LA CULTURE EN AQUITAINE. **La décentralisation culturelle en Aquitaine : bilan 1981-1984 de la politique conventionnelle.** Bordeaux : C.I.D.D.C.A., 1985.

En Aquitaine, en trois années, 42 contrats avec 30 collectivités différentes ont été négociés, engageant une somme de 80 millions de francs.

"Les dépenses culturelles des régions" dans : **Développement culturel**, N° 73, 1988.

Ce document élaboré par le Département des études et de la prospective du Ministère de la Culture, fournit nombre de données chiffrées, à jour en 1984, et permet d'établir des comparaisons entre les régions françaises sur l'effort fourni en matière culturelle.

FRANCE, Ministère de la Culture, Département des études et de la prospective. **La décentralisation culturelle et la politique culturelle des collectivités territoriales : bibliographie : 1982-1987.** Paris : Département des études et de la prospective, 1987

FRIEDBERG, Erhard et URFALINO, Philippe. **La décentralisation culturelle : la culture au service des régions.** Paris : Ministère de la Culture, 1984.

*Les auteurs de **Jeu du catalogue : les contraintes de l'action culturelle dans les villes** montrent comment les régions, entités politiques en devenir, ont misé sur la culture pour conquérir une légitimité.*

Pratiques culturelles et politiques de la culture : textes réunis par François Chazel. Talence : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1987.

Sous ce titre générique viennent se ranger diverses communications qui furent présentées lors d'une table ronde à la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine en avril 1985. Cet ouvrage

est, pour nous, fondamental car il rassemble des communications de portée générale, qui sont de véritables mises au point théoriques, et des contributions qui apportent des conclusions de recherches plus ponctuelles, axées sur l'exemple aquitain.

3) LA POLITIQUE CONVENTIONNELLE ENTRE L'ETAT ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

"Les conventions signées entre le ministère de la Culture et les conseils généraux en 1987". dans : *Transversales*, mars 1988, pp. 13-32.

QUEYRANNE, Jean-Jacques. **Les régions et la décentralisation culturelle : les conventions de développement culturel régional** : rapport au Ministère de la Culture. Paris : La Documentation française, 1982.

Après avoir souligné le caractère irréversible de la décentralisation, l'auteur décrit les modalités de la politique conventionnelle en insistant sur le rôle actif et pédagogique de la Direction du Développement Culturel du Ministère de la Culture. A signaler qu'en annexe sont réunis les résumés de quelques conventions, dont celle passée entre l'Etat et la région Aquitaine.

ACTEURS EN SCENE

Il est difficile d'organiser de façon satisfaisante les ouvrages et les articles qui vont suivre. Néanmoins, l'ensemble des contributions possède une caractéristique commune : elles émanent de professionnels, et sont donc le fruit de réflexions menées à partir d'expériences concrètes. D'autre part, si la majorité n'étudie pas de front le sujet qui nous occupe, la plupart l'aborde indirectement en creux en quelque sorte, si bien qu'il n'est pas possible de classer la documentation par types d'acteurs par exemple. Aussi notre parti pris consiste-t-il à envisager les ouvrages et articles de portée générale et nationale, puis ceux qui s'enracinent plus particulièrement dans la réalité régionale ou locale. Enfin nous avons souhaité réunir les contributions, peu nombreuses au demeurant, qui concernent l'Inspection générale et le contrôle technique.

1) GENERALITES

ALESSIO, Michel et BRIAND, Gérard. **Rapport au Directeur du Livre et de la Lecture concernant les structures de coopération**. 1989 (rapport ronéotypé).

Dressant un état des lieux des agences régionales de coopération à la date de sa rédaction, le présent rapport insiste sur le nécessaire équilibre qui doit être trouvé au sein de ces structures entre la volonté politique des élus et l'engagement des professionnels ; l'Etat, par l'intermédiaire de la Direction du Livre et de la Lecture, devant quant à lui concentrer ses efforts sur la coopération nationale.

BONY, Françoise. "La carte de France de la coopération des bibliothèques en France". Dans : **Livres-Hebdo**, N° 22, mai 1986, pp. 71-73.

BONY, Françoise. "La décentralisation à l'examen des bibliothécaires et des élus". Dans : **Livres-Hebdo**, N° 9, 1988, pp. 92-96.

BONY, Françoise. "La Rochelle : les offices régionaux du livre en première ligne". Dans : **Livres-Hebdo**, N° 51-52, 1985, Pp. 73-74.

Cet article rend compte des "Rencontres du livre" organisées à l'initiative de l'Office du livre en Poitou-Charentes, les 22 et 23 novembre 1985 à La Rochelle. Il souligne la diversité de ces structures et le champ plus ou moins vaste de leur domaine d'intervention.

BRIAND, Gérard. "Plans départementaux de développement de la lecture publique : bilan et perspectives". Dans : **Bulletin des Bibliothèques de France**, t. 30, N° 3-4, 1985, pp. 294-303.

Ces plans reposent sur un partenariat entre l'Etat et le département, et font intervenir dans leur élaboration les directeurs de B.C.P. et les D.R.A.C., deux acteurs qui rentrent naturellement dans le champ de notre étude.

"Décentralisation et bibliothèques publiques : les bibliothèques des collectivités territoriales". Dans : **Bulletin des Bibliothèques de France**, tome 29, N° 4, juillet-août 1984, pp. 269-290.

Plus connu sous le nom de son rédacteur, l'Inspecteur général Louis Yvert, ce rapport constitue une étape importante dans la réflexion des professionnels autour de la décentralisation et des compétences dévolues aux différents acteurs : l'Inspection générale, et plus largement l'Administration centrale, l'échelon déconcentré constitué par la D.R.A.C., les agences régionales de coopération, sans oublier les B.C.P. Quelques six années après son élaboration, ce document demeure une référence pour la réflexion qui nous occupe.

FRANCE. Direction du livre et de la lecture. **Objectif lecture**. Paris : Ministère de la Culture, 1988.

Ce document, destiné avant tout aux élus, se veut un guide pratique pour connaître les normes de construction des bibliothèques, les critères de calcul des financements que peut apporter l'Etat dans le cadre du concours particulier dont est assortie la Dotation Globale de Décentralisation.

GUITARD, Cécil. "Ne dites pas à ma mère que je suis chargé de mission...". Dans : **Bulletin des Bibliothèques de France**, 1984, N° 4, pp. 308-313.

*"On peut imaginer (dit l'auteur) que la plus grande B.M. de la région devienne une bibliothèque nationale de région". Depuis lors, l'auteur a renoncé à cette idée (cf **Interlignes**, déc. 1988, p. 35).*

MOLLET, Martine. **Décentralisation de la lecture publique en France : les jeux et les enjeux des différents acteurs politiques, administratifs et professionnels, au centre et à la périphérie**. Mémoire D.S.B., E.N.S.B., 1989.

MOLLET, Martine. **Les enjeux d'une coopération interbibliothèque régionale à l'heure de la décentralisation.** Mémoire D.E.S.S., I.E.P. Grenoble, 1985.

PASQUET, Marie-Claude. **La coopération entre bibliothèques : études et perspectives.** Mémoire D.S.B., E.N.S.B., 1988.

Il s'agit, en fait, des prémisses d'une recherche qui devait aboutir à une étude plus approfondie sur la question, toujours féconde, de la coopération.

PINGAUD, Bernard. **Le droit de lire : pour une politique coordonnée du développement de la lecture.** Paris : Direction du Livre et de la Lecture, 1989.

*Après les deux rapports réunis sous le titre **Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture** et parus en 1982, Bernard Pingaud revient dans ce travail sur le rôle stratégique primordial du Conseiller Technique Régional pour le livre dans la mise en place des moyens pour mener une politique cohérente de la lecture, et ce dans le récent contexte de la décentralisation.*

Rencontres nationales des structures régionales du livre : 14-15 septembre 1987 (Annecy). Annecy : O.R.A.L., 1988.

2) EXPERIENCES EN REGION

CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SUR LES DROITS A LA CULTURE EN AQUITAINE. D.R.A.C. Mode d'emploi : guide des aides du Ministère de la Culture à l'usage des communes d'Aquitaine. Bordeaux : C.I.D.D.C.A., 1985.

"Le Centre régional des lettres d'Aquitaine". Dans : **Régionales**, supplément à **Liyres-Hebdo**, N° 10, 1987, pp. 17-18.

Missions, fonctionnement et actions : la carte d'identité du C.R.L.A. en quelques lignes.

GERMANAUD, Marie-Claire. "La coopération entre bibliothèques : une nécessaire modernisation. Dans : **Régionales**, supplément à **Livres-Hebdo**, N° 10, 1987.

Après avoir fait le tour des défis que doivent relever les bibliothèques aujourd'hui (nouvelles technologies, "rentabilisation sociale" du service rendu, entre autres) et exposé les conditions nouvelles nées de la décentralisation, la Conseillère Technique Régionale pour le Livre en Aquitaine lance un appel pour que la coopération soit prise en charge par les professionnels, dans une mise en commun des ressources et des compétences.

GERMANAUD, Marie-Claire. "La formation en Aquitaine". Dans : **Régionales**, supplément à **Livres-Hebdo**, N° 14, avril 1988, p. VIII.

Dans cet entretien réalisé par Claude Chambard, la Conseillère Technique Régionale pour le Livre dresse à grands traits la carte de la formation dans la région, en direction des bibliothécaires, professionnels ou bénévoles, des libraires. Et d'insister sur le fait que la formation est un chantier et un enjeu de premier ordre pour l'avenir de l'interprofession.

GREGOIRE, Christiane et SYREN, André-Pierre. **A.C.O.R.D. et INTER-BIBLY : esquisses pour une étude de la coopération régionale entre bibliothèques**. Mémoire D.S.B., E.N.S.B., 1987.

En étudiant les agences de coopération respectives de deux régions très différentes, leur genèse, leur positionnement et leurs objectifs, les auteurs ne manquent pas de souligner les difficultés d'articulation avec d'autres acteurs, éclairant par là même notre étude, et fournissant des éléments de comparaison particulièrement précieux.

NUCE DE LAMOTHE, Marie-Simone de. "La coopération régionale en matière de livres et de bibliothèques : l'exemple de la région Poitou-Charentes". Dans : **Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires français**, N° 126, 1985, pp. 23-24.

A l'image de la région Aquitaine, la région Poitou-Charente dispose à la fois d'un Office du livre et d'une agence de coopération, chaque structure, à vocation régionale, s'assignant des missions différentes et complémentaires

PERRIN, Georges. "Lorsque livre et lecture se décentralisent". Dans : **Régionales**, supplément à **Livres-Hebdo**, N° 10, 1987.

S'appuyant sur l'exemple de la région Rhône-Alpes, l'auteur, Conseiller Technique Régional pour le Livre, montre en quoi les offices du livre ou les agences de coopération permettent de faire progresser l'idée d'interprofession et de réseau de lecture publique.

3) L'INSPECTION GENERALE ET LE CONTROLE TECHNIQUE

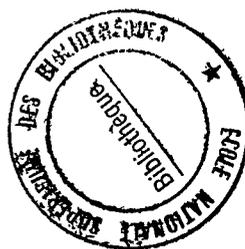
CAILLET, Maurice. L'inspection générale des bibliothèques. Dans : **Bulletin des Bibliothèques de France**, déc. 1970, pp. 597-608, et mars 1971, pp. 145-159.

COMTE, Henri. **Les bibliothèques publiques en France**. Lyon : Presses de l'E.N.S.B., 1977.

Ouvrage fondamental qui, quoique daté, porte le regard du juriste sur l'histoire des bibliothèques publiques. A signaler, pour ce qui nous concerne, les pages sur l'Inspection : pp. 180-182.

"Les Inspections Générales et la décentralisation". Dans : **Le contrôle de l'administration par elle-même, journée d'étude**. Paris : Ed. du C.N.R.S., 1983, pp. 281-294.

JOLLY, Claude. "Le contrôle par l'Etat des bibliothèques des collectivités territoriales". Dans : **Bulletin des Bibliothèques de France**, N° 2, 1987, pp. 144-149.





* 9 5 7 2 7 5 5 *